

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le onze septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Dominique Leroux, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Coralie Bellanger, Mme Edith Houdan, Mme Emilie Simonin

Représentés : M. Jean-Claude Proux (pouvoir à Dominique Leroux), M. Loïc Bihel (pouvoir à Stella Cogent)

Excusés : M. Michel Jourdan, Mme Louise Lecordier, Mme Agnès De Saint Denis,

Date de convocation et d'affichage : 04 septembre 2025

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE DE LA FAMILLE MADELAINE

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 9 – Votants : 11 (9 + 2 pouvoirs)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Fabrice MADELAINE sise route des quatres chemins et cadastrée section B n° 910 au prix d'un euros le m², dans le but d'y implanter une réserve incendie.

Le projet de division et de bornage réalisé par le Cabinet Philippe CAVOIT est présenté au conseil municipal. La partie cédée à la commune du Tronquay représente une superficie d'environ 220 m².

Après étude du plan **et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 910 pour une superficie d'environ 220 m² au prix d'un euros le m²,
- VALIDE le projet de division et de bornage réalisé par le cabinet Philippe CAVOIT,
- AUTORISE madame le Maire ou le 1er adjoint à signer tous les actes nécessaires à la présente acquisition chez Maître LATRUBESSE.

ADOPTÉE par : 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET : REPAS DES SENIORS 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 9 – Votants : 11 (9 + 2 pouvoirs)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant du repas des seniors pour cette année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant du repas des seniors à 30 € :

- pour les personnes de moins de 65 ans habitantes de la commune de Le Tronquay

- pour toutes personnes des communes extérieures.

ADOPTÉE par : 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dossiers abordés lors du conseil municipal :

- ➔ Dossier abeille noire route de La Briqueterie avec l'autorisation de garder des fossés enherbés 2 mois supplémentaires à titre exceptionnel.
- ➔ Situation de la pose du radar au lieu dit La Tuilerie.
- ➔ Organisation de la distribution des bons de Noël enfants et séniors.
- ➔ Proposition acquisition à Montirly des parcelles A369 et A596.